



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville
COMMUNE DE SAINT-WITZ

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT NUMEROTATION Rue du Petit Marais

Le Maire de la commune de SAINT-WITZ,

VU les articles L.2213-28 et R.2512-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2013 ;

VU le Permis de Construire n° 095 580 15 000 01 du restaurant La Boucherie accordé le 9 avril 2015

VU la parcelle B 1352 qui constitue un terrain à bâtir ;

CONSIDERANT qu'il apparaît logique et cohérent, pour des raisons d'adressage, de sécurité, de repérage et de continuité territoriale, d'attribuer un numéro de rue ;

CONSIDERANT que le numérotage des parcelles constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

CONSIDERANT qu'une telle harmonisation facilitera la distribution du courrier, l'intervention des services de secours et la gestion des réseaux et services publics ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est prescrit la numérotation suivante :

références cadastrales	numérotation
Section B n° 1353	1 rue du Petit Marais
Section B n° 1352	2 rue du Petit Marais
Section B n° 1351	3 rue du Petit Marais

conformément au plan annexé.

Article 2 : Les frais d'entretien et, en dehors d'un changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge du propriétaire ou des propriétaires qui doivent veiller à ce que le numéro inscrit sur leur propriété soit constamment net et lisible.

Article 3 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 4 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté.

Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles, Direction Départementale des finances Publiques du 95, Centre de distribution de Goussainville, Centre de Secours de Saint-Witz/Survilliers, Gendarmerie Nationale – Brigade de Survilliers, ENEDIS à Saint-Quentin en Yvelines, SAUR, SIAH, GRT GAZ à Gennevilliers, restaurant La Boucherie, hôtel Golden Tulip et SCI du Lynx

A Saint-Witz, le 13 octobre 2025

Le Maire,

Frédéric MOIZARD



Plan de numérotation Rue du Petit Marais

